



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 14 DECEMBRE 2021

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN ;
MM BENARD, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

Secrétaire de séance : Mme Laurence BOURDELLÈS

Excusés : Mme DUPREY

Pouvoirs : Mme CARRASCO donne pouvoir à Mme MILLAN
M ASSELINE donne pouvoir à M BENARD
M BOCOGNANO donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 16 novembre 2021 à l'unanimité des présents, une remarque est ajoutée sur le fait de veiller à ne pas reprendre l'intégralité des délibérations dans le Procès-Verbal – 10 pour, 3 abstentions

DELIBERATIONS

1. Avis sur le pacte financier de la Communauté de communes Vallées Orne et Odon

La communauté de communes va adopter le Pacte Financier le jeudi 16 décembre.

Cf le PV de novembre 2021. La commune a souhaité préciser clairement son avis lors du vote de notre délégué communautaire, M Philippe LANDREIN.

Vote : 10 contre – 3 abstentions

Les raisons émises et motivant cet avis défavorable sont :

- la nature des projets qui ne sont pas assez définis,
- de ne pas étudier un lissage de la hausse des impôts selon l'avancement des projets
- la mise en place d'un fonds de concours que l'on estime inutile

2. Autorisation de solliciter un architecte pour assurer une prestation d'assistance à maître d'ouvrage pour étudier le projet bibliothèque

Pour rappel, la pérennité de la bibliothèque est remise en cause. En effet, pour bénéficier du soutien de la bibliothèque départementale la surface de la bibliothèque devrait passer à 50 m² minimum.

D'autre part, l'enquête réalisée auprès des habitants a démontré un intérêt pour la mise en place d'une ludothèque. Une ludothèque viendrait en effet compléter l'offre des médiathèques environnantes. Concernant la mise en place d'un espace convivial, l'enquête a également révélé une majorité très favorable. Enfin la proposition d'espace partagé a reçu un accueil favorable, restant cependant à réévaluer selon l'évolution du télétravail et des besoins des entrepreneurs présents sur la commune. Enfin, 40% des personnes ayant répondu à l'enquête souhaitent s'investir dans l'animation de ce nouveau lieu.

Suite à plusieurs réunions de la commission bâtiment, il est demandé un appui de professionnels pour définir le projet à travers une étude de faisabilité qui permet d'envisager et de travailler sur tous les aspects de ce projet. Dans le cadre de ce projet, des subventions sont possibles auprès du Département et de la DRAC pour des projets supérieurs à 100 m². Pour cette prestation, deux architectes ont été consultés pour réaliser une étude de faisabilité et estimer les éventuels coûts. La valeur de cette prestation est de 3.000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à solliciter un architecte pour

cette étude de faisabilité pour un montant de 3.000 euros HT.

Vote : 13 pour

INFORMATIONS

Présentation du dispositif « participation citoyenne »

Le dispositif de participation citoyenne initié par la gendarmerie nationale est une démarche partenariale et solidaire instaurée pour la première fois en 2006. La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Une réunion publique sera organisée par la gendarmerie pour présenter ce dispositif de démarche de participation citoyenne.

Compte rendu des commissions

Les travaux de la garderie périscolaire débuteront le 03/01/2022 et devraient prendre fin en juillet 2022.

Les travaux de la RD214 démarreront en septembre 2022 sur une durée d'environ 2 mois.

La mairie sera fermée les 24 et 31 décembre 2021.

En raison de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux de Monsieur Le Maire initialement prévue le 28 décembre prochain est annulée.

- Urbanisme

Dépôts de certificat d'urbanisme :	12 chemin Haussé 4 ^{ème} Delle
Dépôts de déclaration préalable :	11 rue Basse Franconie – panneaux photovoltaïques 21 rue Basse Franconie – générateur photovoltaïques
Dépôts de permis de construire :	3 chemin Ponchet – travaux sur construction existante Lotissement Pré d'Oisy 1 – lot 18.5 – maison individuelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25 heures

Le prochain conseil aura lieu le mardi 11 janvier 2022

La secrétaire de séance

Laurence BOURDELLÈS

Pour le Maire

Georges LAIGNEL

